

Présidence de M. Roland Rapaz, président

Membres absents excusés : Marlène Bérard, Magali Crausaz Mottier, Marie Deveaud, Martine Fiora-Guttman, Cédric Fracheboud, Gianfranco Gazzola, Claude Grin, Isabelle Mayor, Gisèle-Claire Meylan, Jean Mpoy, Denis Pache, Johan Pain, Florian Ruf, Graziella Schaller, Namasivayam Thambipillai, Giampiero Trezzini, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : -

Membres présents	83
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	-
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Jean-Pierre Thurre (LE) en remplacement de M. Serge Segura (LE), démissionnaire.

Election complémentaire

d'un membre à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de M. Serge Segura (LE), démissionnaire.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE), au nom du groupe LausannEnsemble, propose la candidature de M. Yves-André Cavin.

Le Conseil désigne, à main levée et à l'unanimité moins une abstention, M. Yves-André Cavin comme membre de la Commission permanente de politique régionale.

Présentation de la Municipalité

**Axe Fort Nord :
Situation et perspectives 2010**

Orateurs

1. Olivier Français, directeur des travaux
2. Patrick Etournaud, chef de projet AFTPU desserte Nord Ville
3. Patrice Bulliard, chef du service urbanisme
4. Daniel Brélaz, syndic

Discussion

Ulrich Doepper (Les Verts) ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Jean-Michel Dolivo

(AGT) ; Benoît Biéler (Les Verts) ; Valérie Schwaar (députée socialiste, invitée) ; Patrick Etournaud ; Patrice Bulliard ; Daniel Brélaz, syndic ; Nkiko Nsengimana (Les Verts), Charles-Denis Perrin (LE) ; Pierre-Antoine Hildbrand (LE) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Daniel Brélaz, syndic ; Laurent Guidetti (Soc.) ; Fabrice Ghelfi (Soc.) ; Evelyne Knecht (AGT) ; Philippe Jacquat (LE), Olivier Français, directeur des travaux ; Daniel Brélaz, syndic.

Clôture

La séance est levée à 20 h 15.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....